



PETR

Forêt d'Orléans  
Loire - Sologne

**Mission d'accompagnement pour initier une politique  
d'économie circulaire sur le territoire du Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne**

**Restitution état des lieux**

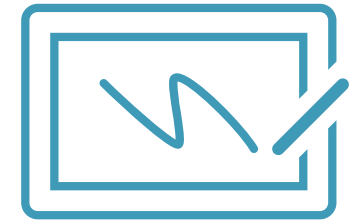
**BL**  
*évolution*

---

## Ordre du jour

- Rappel du cadre du projet
- Retour sur la phase diagnostic et collecte des informations
- Synthèse de l'état d'avancement du territoire en matière d'Economie Circulaire
- Prochaines étapes : construction du programme d'actions
- Annexes

# Rappel du cadre du projet





### Une démarche Climat en cours de construction

Plusieurs projets en cours en parallèle :

- **PCAET** en cours de finalisation
- Signature d'un **Contrat d'Objectif Territorial** avec l'Ademe
- Des états des lieux **Climat-Air-Energie**

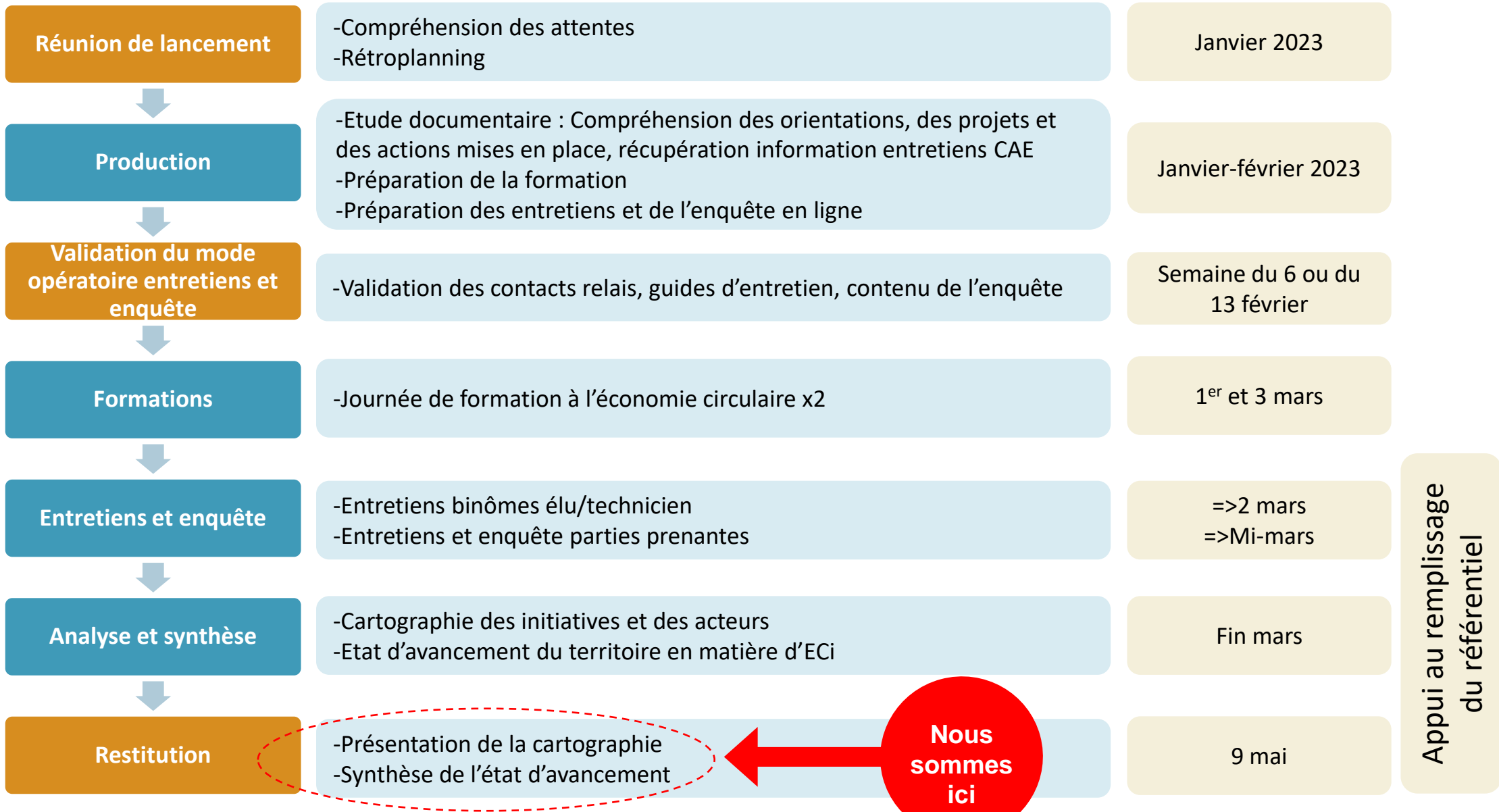
### Les enjeux du projet

- S'appuyer sur le PCAET et la démarche CAE pour identifier les enjeux environnementaux du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
- Identifier les acteurs du territoire qui pourront participer au déploiement des actions d'économie circulaire et commencer à les mobiliser au travers d'échanges directs
- Co-construire un programme d'action avec les agents, les élus et les acteurs du territoire, tout en conseillant le Pôle sur son déploiement à venir
- Appuyer le PETR dans la mise en place de la démarche transversale qu'est le COT
- Conseiller le PETR sur les moyens d'atteindre les paliers fixés dans le COT par l'Ademe



# Etapes de la mission – Phase 1

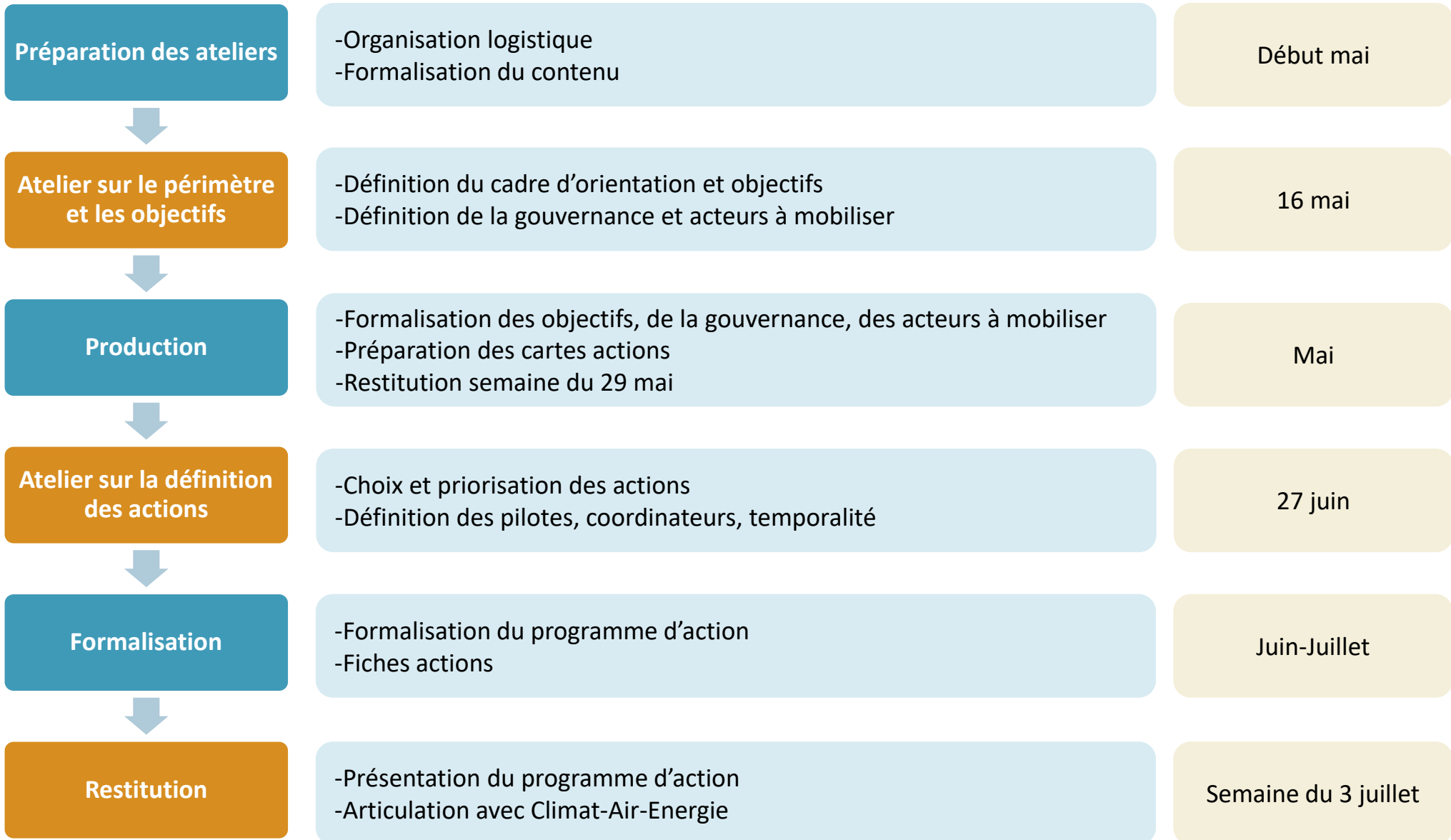
Les étapes de la phase 1 sont les suivantes

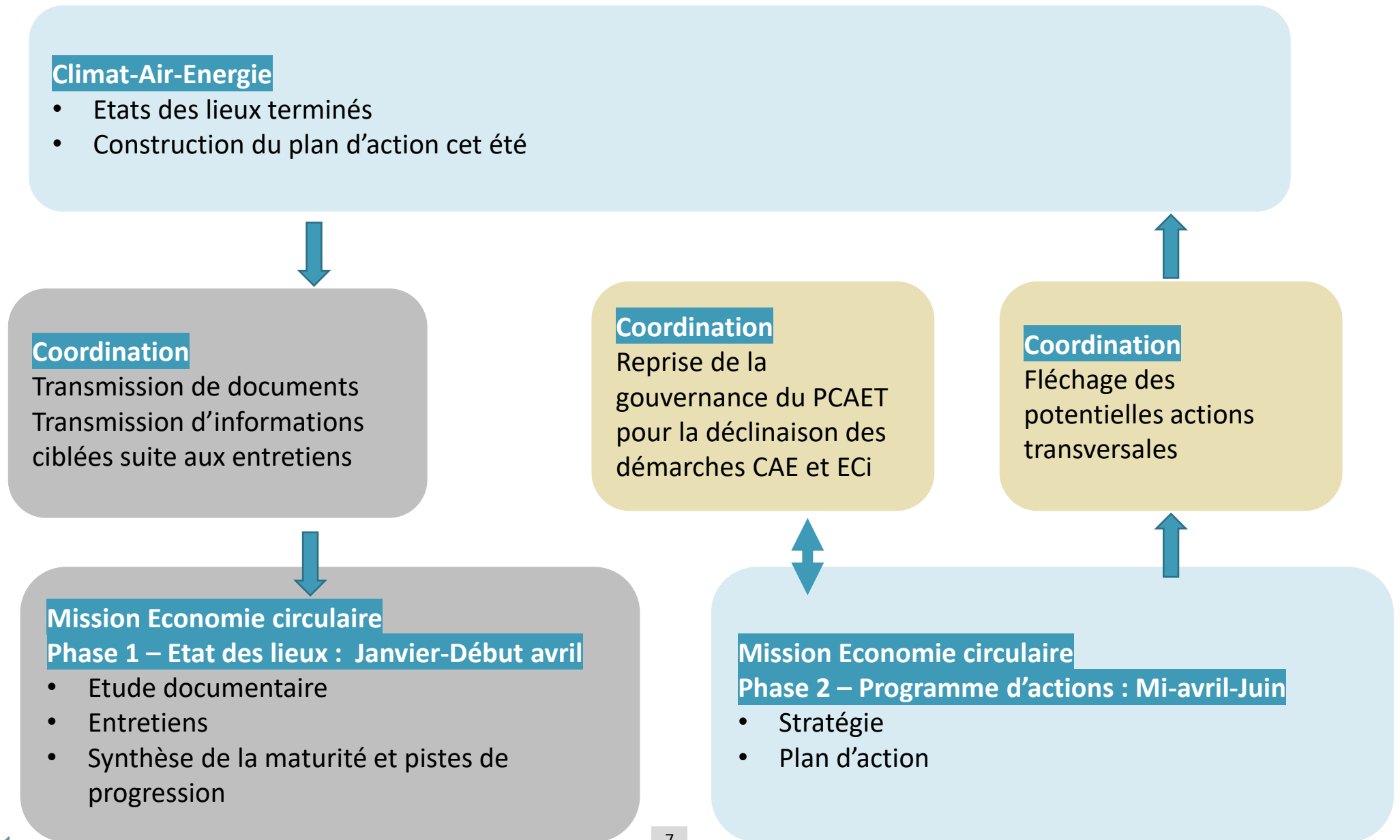




## Etapes de la mission – Phase 2

Les étapes de la phase 2 sont les suivantes





# Retour sur la phase diagnostic et collecte des informations







### Etude documentaire

- Ateliers Climat-Air-Energie
- Etat des lieux de l'ESS dans les 4 Communautés de Communes – CRESS
- Rapports Déchets – Observatoire Déchets du Centre-Val-de-Loire
- Rapports Gestion des Déchets – Syndicats de traitements (SIRTOMRA, SICTOM, CC Terres du Val de Loire)
- Projet de territoire – CC des Loges
- SCOT – CC des Portes de Sologne et PETER FOLS
- Val de Sully Terre d'industrie ! – Dev'Up
- Objectifs régionaux COT
- CRTE et PAT du PETER FOLS

### Entretiens élus et agents des CC

- CC de La Forêt : Julien BONNET, DGS
- CC des Loges : Florence BONDUÉL, Vice-présidente Mobilité et développement durable, Paul ANDRE, CDM mobilité et développement durable
- CC Val de Sully : Christian COLAS, élu, Benjamin Orange, DST
- CC des Portes de Sologne : Katia BAILLY, élue référente, Larissa CAILLY, Responsable du service environnement, Thibaud DESIRE, Directeur de l'aménagement du territoire

### Entretiens acteurs du territoire

- CCI
- CMA
- CRESS
- GRDF
- Observatoire Déchets Centre-Val-de-Loire
- SIRTOMRA
- Fibois
- ADS45
- Maison de Loire du Loiret
- La Ferté-Saint-Aubain en transition
- Châteauneuf-sur-Loire en Transition
- Laiterie Saint-Denis de l'Hôtel
- Chocolaterie de la Neuville-aux-Bois

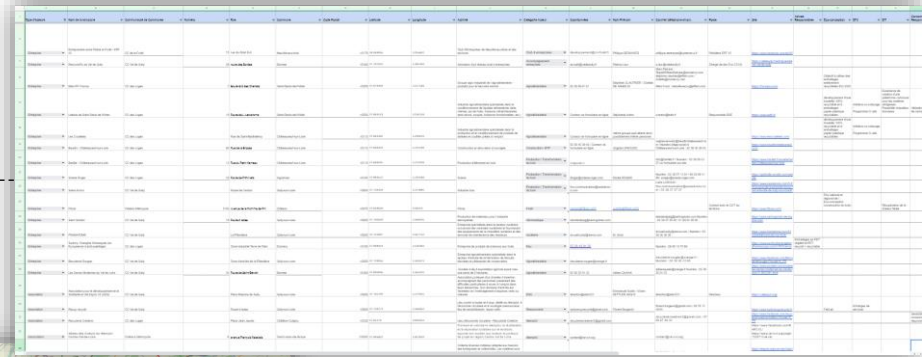
- 13 structures rencontrées
- 23 personnes interrogées
- 72 acteurs cartographiés



# Récapitulatif des livrables de la Phase 1

Une base de données des acteurs et initiatives du territoire

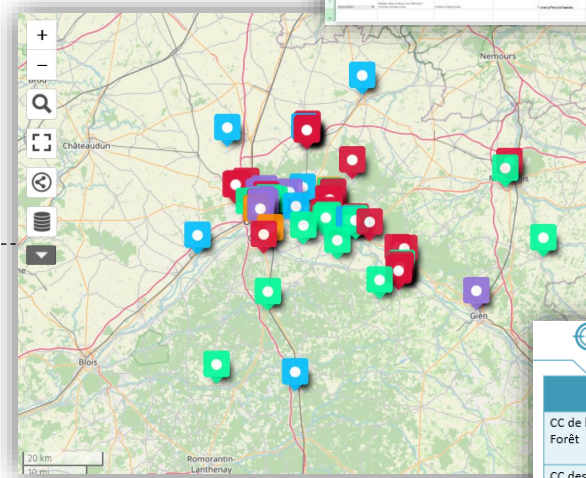
- Guide d'entretiens
- Enquête en ligne



Permet de générer

Une cartographie des acteurs et initiatives du territoire

Umap



Grille d'analyse Economie Circulaire du territoire

Référentiel de l'ADEME

Axe 1 – Définition d'une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et inscription dans le territoire (90 points)

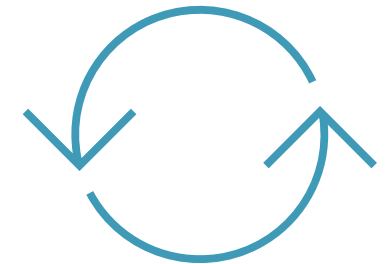
	Atouts	Pistes de progression
CC de la Forêt		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner un chef de projet Eci</li> <li>• Réaliser le diagnostic Eci</li> <li>• Adopter une stratégie et un plan d'actions</li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les actions</li> <li>• Former en interne</li> <li>• Intégrer l'Eci dans les politiques territoriales</li> <li>• Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique ECI</li> </ul>
CC des Portes de Sologne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 élu référent en charge de la politique ECI</li> <li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li> <li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li> </ul>	
CC Val de Sully		
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 élu référent en charge de la politique Eci</li> <li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li> <li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li> <li>• <b>Intégration de l'Eci dans le projet de territoire</b></li> </ul>	
PETR FOLS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 élus référents COT et signature d'un COT</li> <li>• <b>Une chargée de mission désignée</b></li> <li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li> <li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li> <li>• <b>Intégration de l'ECi dans le SCOT</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réaliser le diagnostic Eci (en cours)</b></li> <li>• <b>Adopter une stratégie et un plan d'actions (à venir)</b></li> <li>• Mettre en œuvre et valoriser les actions</li> <li>• Former en interne</li> <li>• Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Eci</li> </ul>

Diagnostic de l'état d'avancement territorial

**Freins et difficultés rencontrés par les différents acteurs**

- Recyclable ≠ Recyclé : enjeu de sensibilisation
- PME : Parfois pas de service RSE/environnement
- Difficile de faire évoluer les fournisseurs non soumis aux normes UE
- Effet millefeuille
- Difficulté d'implication
- Manque de moyens humains, matériels
- Difficulté à mobiliser ses bénévoles (jeunes)
- Réseau insuffisant
- Difficulté à concilier ESS + ECI<sup>1</sup>
- Relations faibles avec les collectivités
- Des piliers de l'Eci peu développés : ETE, EFC, Allongement de la durée de vie
- Mauvaise connaissance des acteurs et initiatives du territoire en matière d'Eci<sup>1</sup>
- Peu d'acteurs associatifs existants ou identifiés (ressourceries, association zéro déchets...)
- Augmentation du tonnage des déchets (DMA, verre)
- Manque de moyens
- Peu de communication avec les communes et les syndicats de déchets

# Synthèse de l'état d'avancement du territoire en matière d'Economie Circulaire



- **Au regard du référentiel de l'ADEME**
- Au regard des acteurs et initiatives du territoire



# Synthèse au regard du référentiel de l'ADEME



Dans le cadre du COT, il est demandé aux communautés de commune de compléter le référentiel Territoires Engagés Transition Ecologique – volet Economie circulaire.

Dans le cadre de la mission, nous veillerons à capitaliser les informations pour qu'elles puissent être utilisées par les référents pour compléter leur référentiel.





# Synthèse au regard du référentiel de l'ADEME

Etude documentaire

Entretiens élus du PETR

Remplissage du référentiel



Fichier de collecte sur la base du référentiel Economie Circulaire de l'ADEME rempli au fil de l'étude documentaire et des entretiens menés

		CC de la Forêt	CC des Loges	CC Val de Sully	CC des Portes de Sologne
<b>2 Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets</b>					
2.1	Disposer d'un programme de prévention des déchets				
2.1.0	Suivre la réglementation		Dispose d'un PLPD lancé en 2016 / Preuve rapport SICTOM page 6	Dispose d'un PLPD lancé en 2016 / Preuve rapport SICTOM page 6	ECi : Smictom : compétence transférée pour la collecte et le traitement : 4 communes transféré
2.1.1	Mettre en œuvre les actions du PLPDMA	Entretien CAE : pas de PLPDMA, pas de connaissance côté collectivité	Entretien CAE : PLPDMA depuis 10 ans		ECi : Smictom : Katia pose la question s'il existe un PLPDMA
2.1.1.1	Déployer 3 à 9 actions sur l'année	Entretien CAE : <b>Communication / sensibilisation auprès des habitants, des écoles ; site internet ; guide de tri ; distribution des bacs ; suivi des déchetteries et collectes en porte à porte.</b> ECi : Sirtomra est à Neuville, ils ont un agent de médiation.	Entretien CAE : <b>Formation auprès des entreprises / visites centre de tri ; Broyage déchets verts à domicile ; Prêt de gobelets réutilisables</b> Distribution de composteurs ; Filières réemploi en déchetterie (vélos, textiles, électroménager, livres, bientôt articles de sports et loisirs + articles de jardinage) + collecte amiante + pneus et souches (4-5x par an) ; Actions de com' : site, FB, Panneau Pocket, presse, affiches, flyers, banderoles, newsletter, magazine, mailing Communication sur Zéro déchet		



## En synthèse

### Actions réalisées

- Des binômes ont été créés et le COT encadre la mise en place d'un comité de pilotage interne élargi et un futur budget.
- Une chargée de mission désignée au sein du PETR coordonne le sujet.
- L'intégration de l'ECi dans les stratégies territoriales existe dans une faible part des cas (projet de territoire de la CC des Loges)

### Pistes de progression

- Le pilotage de la démarche d'économie circulaire (ECi) doit être formalisée (chefs de projets au sein des CC, référents, cotech, copil).
- Par ailleurs l'articulation entre les communes, les CC et le PETR devra être défini.
- Il pourra être utile de sensibiliser les autres agents et élus à l'économie circulaire.

#### Les opportunités

- Le PCAET, le COT
- Le prochain atelier
- Mutualiser les instances et GT de manière à favoriser l'implication des parties prenantes du territoire

#### Les pistes d'action :

- Formaliser le pilotage lors de l'atelier à venir



### En synthèse

#### Actions réalisées

- Dans l'ensemble, les syndicats portent et déploient le PLPDMA.
- Des études et actions sont en cours de déploiement sur la collecte des biodéchets.

#### Pistes de progression

- Les relations avec les syndicats doivent être renforcées pour amplifier l'impact des actions mises en place.
- La remontée d'information provenant des syndicats pourrait être plus efficace.
- Les impacts de la collecte (GES, pollutions) sont mal connus et ne font pas toujours l'objet d'un plan d'action.

#### Les opportunités :

- Deux CC dans un même syndicat
- Création en janvier 2023 d'un GT à l'échelle de la Région sur les biodéchets, les déchets plâtre, bois et plastique

#### Les pistes :

- Impliquer les syndicats dans le pilotage élargi de la démarche, les faire participer aux ateliers
- Relayer davantage la communication des projets des syndicats

*Dans le cadre du COT, si les compétences collecte et traitement des déchets sont déléguées, la collectivité doit rendre compte des actions menées. Si la compétence est transférée, la collectivité est évaluée au regard du nombre d'élus du territoire au conseil syndical.*



### En synthèse

#### Actions réalisées

##### Achats responsables :

Des initiatives intéressantes :

- Livraison de repas sans plastique
- Clauses environnementales dans les marchés
- Volonté d'utiliser des éco-matériaux dans les projets de construction
- ~~Convention avec Maison de l'emploi pour clauses insertion~~
- Listing producteurs locaux
- Etc.

#### Pistes de progression

##### Achats responsables :

Les démarches d'achats responsables doivent être renforcées : sensibiliser et outiller les agents notamment. Il serait intéressant de formaliser la démarche d'achat responsables pour les systématiser (ex. charte achats responsables, liste de clause, suivi de l'intégration des clauses).

##### Les opportunités :

- La forme du PETR, constitué de 4 CC
- La similarité entre les achats effectués
- S'appuyer sur la volonté de Fibois de développer les démarches d'éco-construction en bois

##### Les pistes :

- Partager des bonnes pratiques entre les CC, mutualiser de futurs outils comme un guide par exemple





### En synthèse

#### Actions réalisées

**Filières :**

Les CC n'ont pas identifié de filières à enjeux particulières pour l'instant.

#### Pistes de progression

**Filières :**

Il serait intéressant de travailler sur le bouclage d'une ou plusieurs filières.

**Les opportunités :**

- Des ressources à enjeu sur le territoire (bois, production agricole, eau).
- Des démarches territoriales (PAT), départementales (étude sur les STEP)
- Plusieurs entreprises de l'agroalimentaire sur le territoire
- Un contexte politique/réglementaire en évolution (plan eau)

**Les pistes :**

- Intégrer l'économie circulaire (ECi) dans le PAT
- Collaborer avec le département sur le sujet de la REUT pour travailler plus globalement sur l'eau
- Intégrer les enjeux d'ECi dans les projets de construction d'équipements et d'aménagement de zones d'activité
- S'appuyer sur les projets de mobilité vélo



### En synthèse

#### Actions réalisées

##### Consommation responsable :

Des initiatives intéressantes :

- Sensibilisation des enfants à l'écologie, le tri, le réemploi, la sobriété
- Sensibilisation aux éco-gestes (eau, énergie...)
- Sensibilisation à une alimentation locale
- Distribution de composteurs
- Ateliers de réparation vélo
- Travail sur le slow tourisme

#### Pistes de progression

##### Consommation responsable :

Les CC ont du mal à identifier les acteurs associatifs du territoire pouvant animer des événements et initiatives liées à l'économie circulaire.

Des actions peuvent être menées par les communes, mais il semblerait que les CC aient plus de mal à se positionner sur la sensibilisation des habitants (absence d'événements).

Il y a peu de structures du réemploi et de la réparation sur le territoire.

##### Les opportunités :

- Une population dynamique : familles
- De nombreux points d'entrée possibles : petite enfance/enfance, alimentation, slow-tourisme, commerces/proximité

##### Les pistes :

- Faire émerger les initiatives (appel à projet)
- Aider les acteurs existants (ex. : mise à disposition de local, communication, cartographie, etc.)



### En synthèse

#### Actions réalisées

**Eco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale**

**Mobilisation des entreprises**

- Des projets menés par le passé (écologie industrielle et territoriale)

**Projets des Communautés de communes**

- Des projets intéressants : récupération de chaleur, flotte de vélo pour les agents, ZAC prenant en compte les enjeux environnementaux, projet de réutilisation des eaux usées traitées, co-voiturage

#### Pistes de progression

**Eco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale**

**Mobilisation des entreprises**

Peu d'actions à destination des entreprises sont menées à ce jour sur l'économie circulaire et plus largement la transition écologique. Les CC pourraient identifier le(s) pilier(s) les plus pertinents pour accompagner l'éco-responsabilité des entreprises.

**Les opportunités :**

- Des entreprises dynamiques sur le territoire, dont certaines exemplaires en matière de transition écologique, voire sur l'économie circulaire directement
- Des clubs d'entreprise existants
- Des zones d'activité qui sont autant d'opportunités de développer des projets de mutualisation
- EFC : Volonté de la CMA de lancer une initiative sur l'EFC (possibilité de partenariat?)

**Les pistes :**

- Relayer les dispositifs des institutionnels
- Intégrer l'économie circulaire dans l'animation existante (thématiques de rencontres, éco-conditionnalité des aides...)
- Valoriser les initiatives existantes sur les territoires



### Actions réalisées

#### Des actions de financement :

- Des subventions pour l'achat de composteurs

#### Une évaluation des coûts :

- Des syndicats réalisant la matrice de coûts

#### Un système de financement encourageant l'économie circulaire

- Une redevance spéciale pour les usagers non ménagers sur certaines CC
- Une redevance incitative sur certaines CC

### Pistes de progression

Il serait intéressant de renforcer la connaissance du coût de la gestion des déchets.

Une veille sur les financements pourraient être réalisée et relayée auprès des acteurs économiques notamment.

#### Les opportunités :

- La forme du PETR : 4 CC
- S'appuyer sur l'ambition de la Région à déployer la tarification incitative sur le territoire (Objectif 6 du PRPGD)

#### Les pistes :

- Partager les informations sur les subventions, dispositifs et aides des institutionnels
- Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire
- Mettre en place une éco-conditionnalité des aides aux entreprises



### Actions réalisées

#### Actions dirigées vers le grand Public :

- Sensibilisation évoquée précédemment
- Conventions avec des associations locales (Respire pour textiles ; CLST pour les vélos)
- Mise à disposition de bennes dans déchetteries pour revente en magasin solidaire

#### Actions dirigées vers les acteurs économiques

- Rénovation de bâtiments tertiaires

#### Actions dirigées vers les autres collectivités

- Coordination portée par le PETR

### Pistes de progression

- Les coopérations pourraient être renforcées aussi bien avec les associations que les acteurs économiques, les communes et les syndicats.

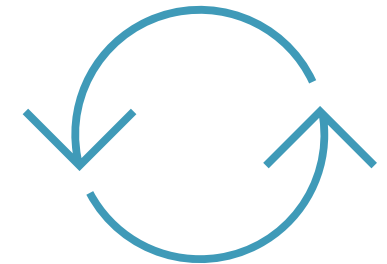
#### Les opportunités :

- SCoT intégrant l'éco-construction
- Des projets en cours de réflexion/définition :
  - Projet de matériauthèque dans l'extension de la déchetterie de Neuville
  - Ressourcerie(s) (collaboration avec la CRESS possible)
  - Ateliers de réparation vélo

#### Les pistes :

- Faire connaître et mettre en réseau les initiatives existantes (notamment les associations de valorisation/acteurs de l'ESS avec les syndicats de déchets)
- Développer les conventions de partenariats
- S'appuyer sur d'autres dispositifs et financements pour soutenir les initiatives locales
- Renforcer l'animation territoriale (appui sur les réseaux d'acteurs de la CRESS et la CMA par exemple)
- Créer du lien entre les acteurs économiques (actions co-portées avec des industriels ancrés comme la LSDH)
- Créer du lien entre/avec les CC, les communes

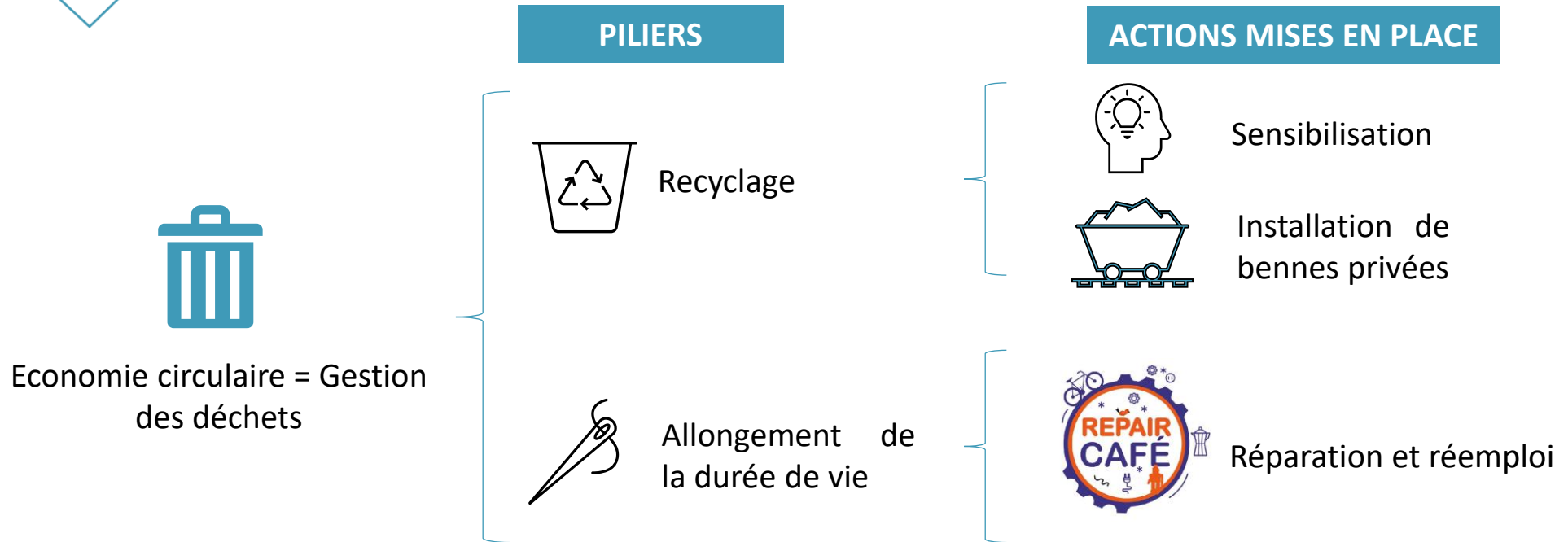
# Synthèse de l'état d'avancement du territoire en matière d'Economie Circulaire



- Au regard du référentiel de l'ADEME
- **Au regard des acteurs et initiatives du territoire**



# Une vision restreinte de l'économie circulaire par les acteurs du territoire...



Les acteurs rencontrés réalisent aussi des actions inscrites dans les autres piliers de l'économie circulaire (éco-conception, consommation responsable). Pourtant, elles sont perçues comme des **initiatives de transition écologique générale**, et non relevant de l'économie circulaire.

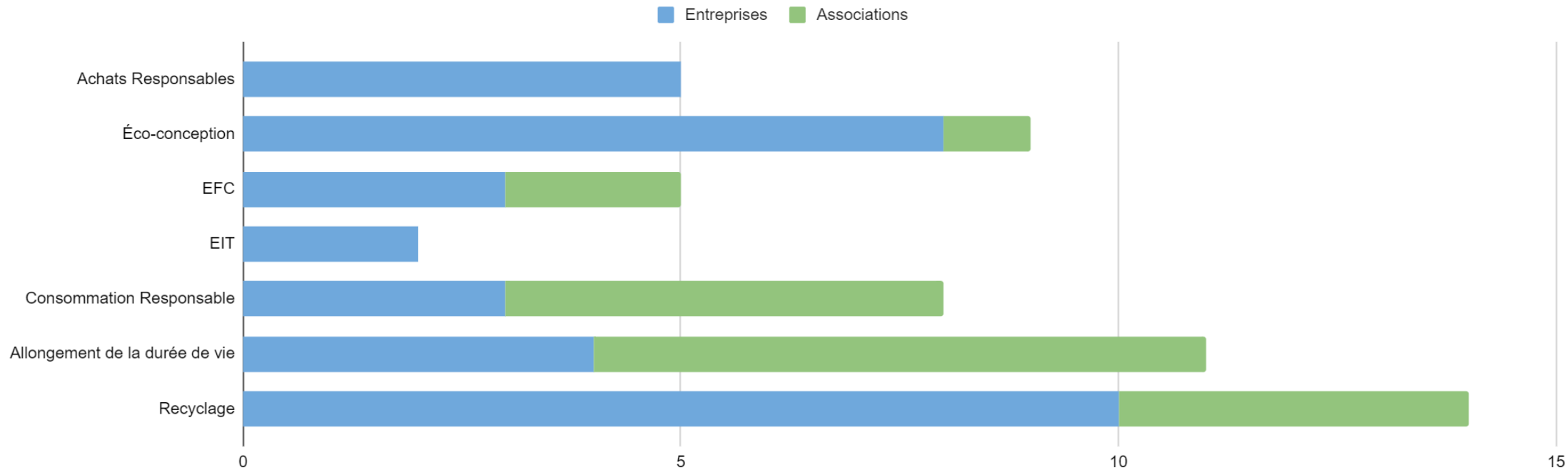
Cette vision restreinte de l'économie circulaire est valable pour l'ensemble de la société, ceci peut notamment s'expliquer par :

- Des actions de sensibilisation du Grand Public souvent portées sur la prévention des déchets et le recyclage (au détriment des autres piliers) ;
- Une méconnaissance de la définition de l'économie circulaire autour des 7 piliers (ADEME)



## ... qui se ressent par un déséquilibre des actions menées entre les 7 piliers

Répartition des actions menées par les entreprises et les associations du territoire\* - PETR FOLS



### Parmi les 26 entreprises recensées :

- 10 réalisent des actions pour le recyclage
- 8 pour l'éco-conception
- 5 pour les achats responsables
- 4 pour l'allongement de la durée de vie

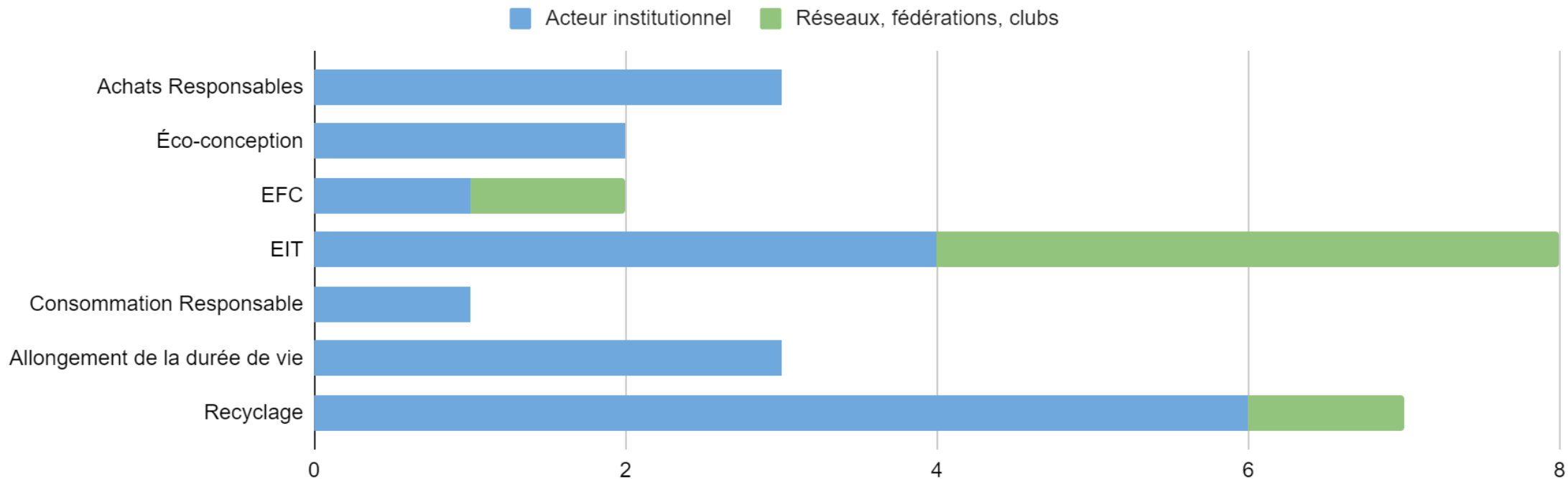
### Parmi les 17 associations recensées :

- 7 réalisent des actions pour l'allongement de la durée de vie
- 5 pour la consommation responsable
- 4 pour le recyclage
- 2 pour l'EFC





## Répartition des actions menées par les acteurs institutionnels et les réseaux et clubs d'acteurs\* - PETR FOLS



### Parmi les 13 acteurs institutionnels :

- 6 réalisent des actions pour le recyclage
- 4 pour l'EIT
- 3 pour les achats responsables
- 3 pour l'allongement de la durée de vie

### Parmi les 6 réseaux, fédérations, clubs d'acteurs recensés :

- 4 réalisent des actions pour l'EIT
- 1 pour le recyclage
- 1 pour l'EFC



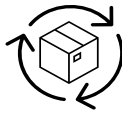
- Ancrage territorial modéré
- Co-construction avec ses partenaires
- Taille moyenne

- Fort ancrage territorial
- Rôle exemplaire → Influence sur ses partenaires
- Grande entreprise

## Les actions réalisées :



- Développement d'emballages innovants



- Programme de partage de vélos
- Initiative de co-voiturage



- Plateforme commune pour les produits réfrigérés



- Bennes privées pour tri interne
- Méthanisation

## Les freins communs :



Réglementation



Peu de temps à consacrer (RH)



Rapports de pouvoir :  
Fournisseurs hors UE



- ADS 45



- Maison de la Loire et du Loiret
- Châteauneuf en Transition

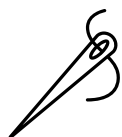


- LFéSA<sub>1</sub>

## Les actions réalisées :



- Sensibilisation au tri et au zéro déchet.



- Ateliers de réparation de vélos, repair-café, ateliers de couture et upcycling.



Intention de mettre en place plus d'actions en matière d'économie circulaire, mais moyens insuffisants.

## Les freins communs:



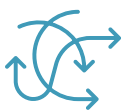
Manque de mobilisation des bénévoles (jeunes)



Réseau insuffisant



Manque de moyens (financiers, humains, matériels)



## Freins et difficultés rencontrés par les différents acteurs



Recyclable  $\neq$  Recyclé : enjeu de sensibilisation



PME : Parfois pas de service RSE/environnement



Difficile de faire évoluer les fournisseurs non soumis aux normes UE



Effet millefeuille



Difficultés d'implémentation des nouvelles réglementations



Coordination nécessaire au niveau du territoire



Réseau insuffisant



Difficulté à concilier ESS + ECI<sup>1</sup>



Manque de moyens (financiers, humains, matériels)



Relations faibles avec les collectivités



Difficulté à mobiliser ses bénévoles (jeunes).



Des piliers de l'Eci peu développés : EIT, EFC, Allongement de la durée de vie



Mauvaise connaissance des acteurs et initiatives du territoire en matière d'Eci<sup>1</sup>



Peu d'acteurs associatifs existants ou identifiés (ressourceries, association zéro déchets...)



Augmentation du tonnage des déchets (DMA, verre)



Manque de moyens



Peu de communication avec les communes et les syndicats de déchets



## Recommandations – Premières pistes d’actions

### Eco-exemplarité



Sensibiliser les élus et agents du territoire aux enjeux de consommation de ressources et d’Eci



Promouvoir l’Eci dans la commande publique



Avoir recours aux éco-matériaux et à l’éco-conception dans les équipements et aménagements



Poursuivre la sensibilisation et les bonnes pratiques dans les équipements (accueil de loisirs, crèches...)

### Rôle de coordinateur



Intégrer l’EC dans l’animation auprès des entreprises



Identifier les acteurs associatifs de l’économie circulaire et générer des rencontres



Faire connaître les acteurs (annuaire, événement...) et communiquer sur les initiatives territoriales



Mettre en place des groupes de travail pour déployer la stratégie d’économie circulaire

### Appui aux acteurs



Accompagner techniquement les acteurs du territoire (décryptage réglementations, veille dispositifs subvention, ...)



Mettre à disposition de locaux/fonciers pour les associations ou entreprises à impact positif



Appuyer les associations pour les aider à mobiliser lors de leurs événements



Travailler sur le bouclage des flux agricoles, la sobriété en eau, l’éco-responsabilité des commerces

### Pilotage et gouvernance



Travailler avec les territoires voisins (utilisation méthaniseur ou mutualisation plateforme de pré-traitement des biodéchets)



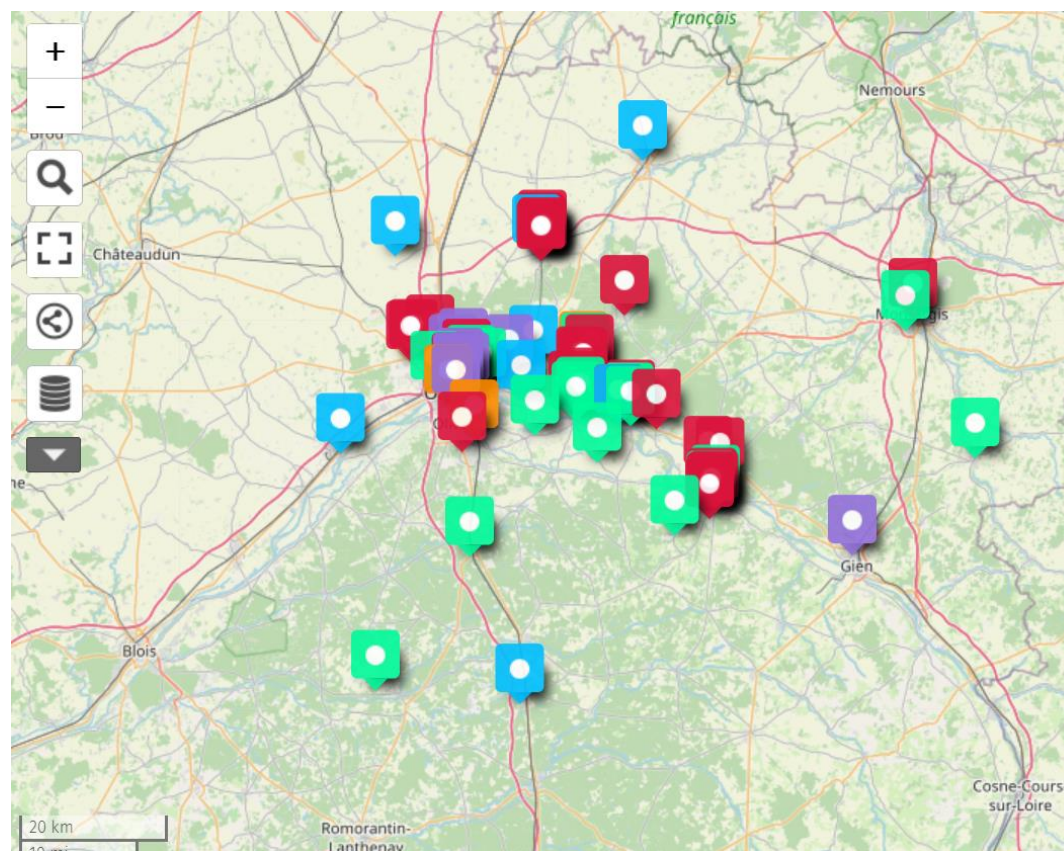
Travailler avec les syndicats pour réduire les tonnages de déchets (sensibilisation des citoyens, Défis, etc.)



Etude documentaire

Entretiens élus du PETR

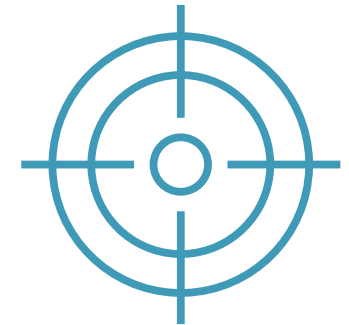
Entretiens acteurs du territoire



Une cartographie disponible en ligne (outil Umap) et actualisable par vos équipes (1 tutoriel d'utilisation)

<https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/cartographie-acteurs-de-leconomie-circulaire-petr-887870#11/47.8650/1.8958>

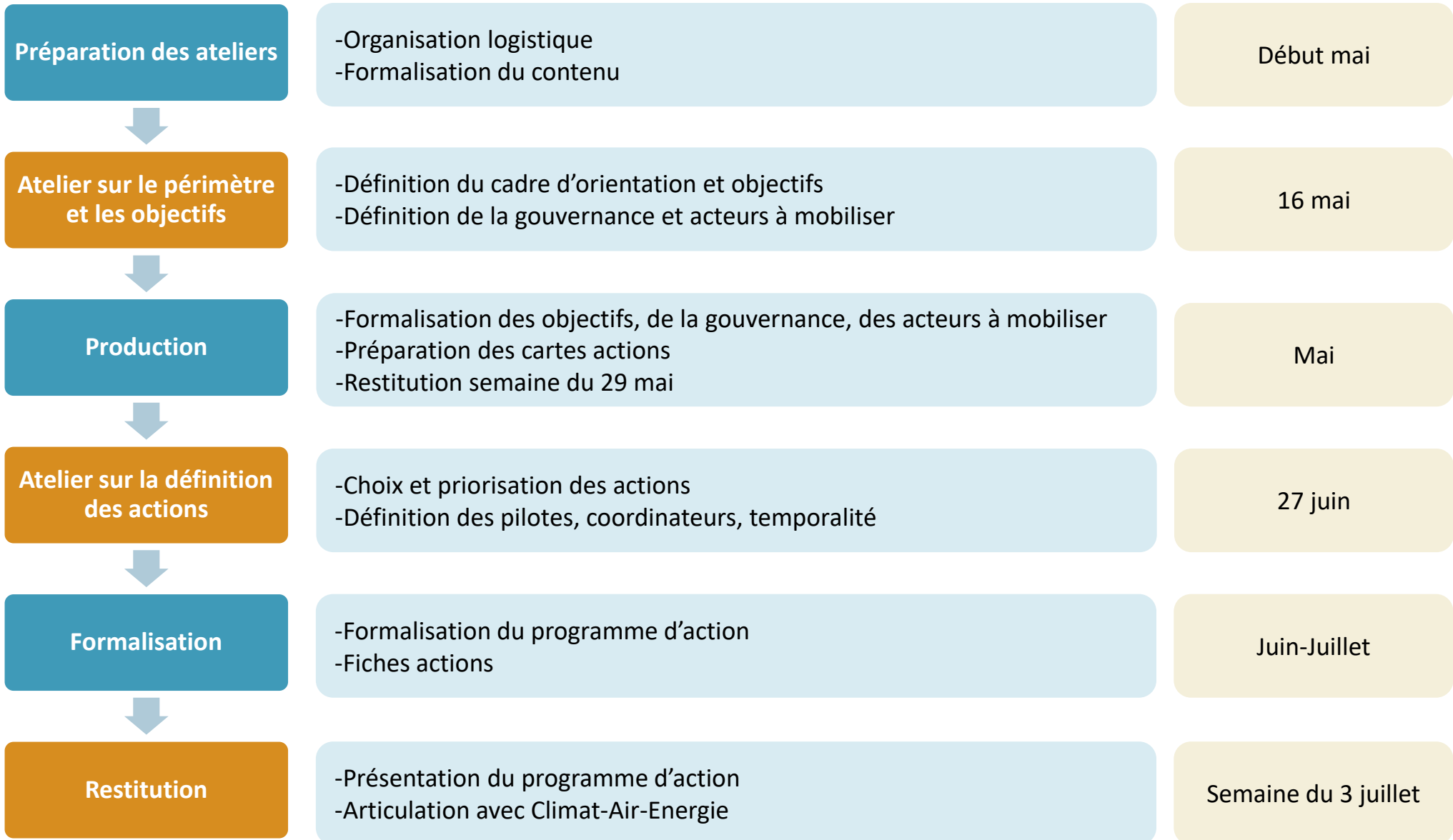
# Prochaines étapes





## Etapes de la mission – Phase 2

Les étapes de la phase 2 sont les suivantes







**Objet :** Définir un premier cadre d'orientation et la gouvernance des actions à mettre en place suite à l'état des lieux

L'objectif sera de définir :

- Les objectifs devant être atteints par le PETR et les 4 EPCI pour atteindre les **objectifs nationaux** et respecter certaines **réglementation** concernant l'économie circulaire (ex. gaspillage alimentaire, commande publique, limitation de l'artificialisation...)
- Les **objectifs qualitatifs** que le territoire souhaite se fixer en matière d'économie circulaire
- **L'organisation et la gouvernance** du plan d'action
- Les acteurs à mobiliser, au regard de la cartographie, ainsi que les relais pouvant y contribuer

Partie 1 – Définition des objectifs :

- Rappel des objectifs nationaux et réglementations
- Proposition d'objectifs au regard des caractéristiques du territoire par secteur (BTP, agriculture, commerce...), ressource (eau, produits alimentaires, bois, biens de consommation....) ou pilier de l'économie circulaire (achats responsables, recyclage, allongement de la durée de vie, ...)
- Formalisation des objectifs décidés par les participants

Partie 2 - Gouvernance :

- Proposition de coordination entre les EPCI et le PETR, articulation avec les acteurs du territoire notamment les chambres consulaires, têtes de réseau, clubs et représentants des acteurs
- Ajustement et formalisation de la gouvernance et de l'organisation

Partie 3 - Mobilisation des acteurs :

- Proposition d'acteurs prioritaires à mobiliser et d'un plan d'action y parvenir ; formalisation des décisions.



# Annexes

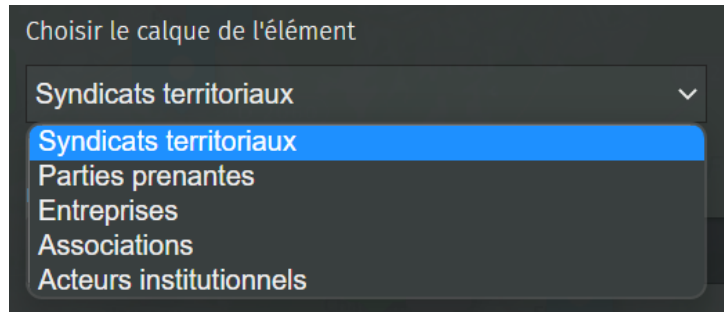




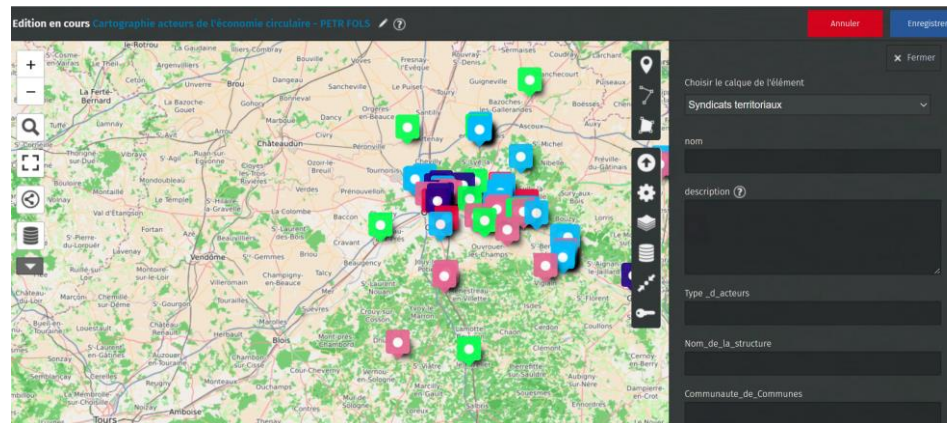
## Comment ajouter un nouvel acteur sur uMap ?

### Le pas à pas

1. Cliquer sur le crayon pour éditer la carte 
2. Cliquer sur l'icône du popup « Ajouter un marqueur » 
3. Cliquer directement sur l'emplacement désiré dans la carte
4. Choisir la thématique dans le champ réservé à la sélection du calque



5. Remplir le formulaire avec les informations



6. Cliquer sur « Enregistrer »



## Axe 1 – Définition d'une stratégie globale de la politique Economie Circulaire et inscription dans le territoire (90 points)

Atouts		Pistes de progression
CC de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 élu référent en charge de la politique Eci</li><li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li><li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Désigner un chef de projet Eci</li><li>• Adopter une stratégie et un plan d'actions</li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les actions</li><li>• Former en interne</li><li>• Intégrer l'Eci dans les politiques territoriales</li><li>• Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Eci</li></ul>
CC des Portes de Sologne		
CC Val de Sully		
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 élu référent en charge de la politique Eci</li><li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li><li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li><li>• <b>Intégration de l'Eci dans le projet de territoire</b></li></ul>	
PETR FOLS	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 élus référents COT et signature d'un COT</li><li>• <b>Une chargée de mission désignée</b></li><li>• Budget alloué à la politique Eci (COT)</li><li>• Comité de pilotage interne élargi + gouvernance élargie avec les acteurs du territoire (ADEME, Région)</li><li>• <b>Intégration de l'ECi dans le SCOT</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser le diagnostic Eci (en cours)</b></li><li>• <b>Adopter une stratégie et un plan d'actions (à venir)</b></li><li>• Mettre en œuvre et valoriser les actions</li><li>• Former en interne</li><li>• Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Eci</li></ul>



## Axe 2 – Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets (80 points)

Atouts		Pistes de progression
CC de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Des actions en œuvre</b> : communication, sensibilisation, déchets verts envoyés à St Péray la Colombe (méthanisation) et compost vendu aux agriculteurs</li><li>• Rapport annuel du SITOMAP : connaissance des flux</li><li>• Action d'optimisation des collecte (-40 000 km/an)</li><li>• <b>Etude programmée sur les biodéchets</b></li><li>• Passage en ECT en 2022</li><li>• Des liens avec le réseau d'acteurs local (semaine du SERD)</li><li>• <b>Conversion camions-bennes au bio carburant</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mettre en œuvre le PLPDMA</b></li><li>• Disposer d'une CCES</li><li>• Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux et sociaux</li></ul>
CC des Portes de Sologne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions de distribution de composteurs</li><li>• Rapport annuel du CCTVL : connaissance des flux</li><li>• ECT pour les 3 communes de la CCTVL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dispose d'un PLPDMA (?)</b></li><li>• Définition d'un plan d'actions</li><li>• <b>Lancer une étude sur les biodéchets</b></li><li>• Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux et sociaux / Communiquer</li><li>• Mettre en œuvre le report modal</li></ul>
CC Val de Sully	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dispose d'un PLPDMA lancé en 2016</b></li><li>• Rapport annuel du SICTOM : connaissance des flux</li><li>• ECT depuis avril 2021</li><li>• Structure et met en réseau les acteurs : ADS45, Art en Sens...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définition d'un plan d'actions</li><li>• Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux et sociaux</li><li>• Mettre en œuvre le report modal</li></ul>
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dispose d'un PLPDMA lancé en 2016</b></li><li>• Rapport annuel du SICTOM : connaissance des flux</li><li>• <b>Des actions en œuvre</b> : formation entreprises, broyage déchets verts, plateforme compostage à Bray St Aignan...</li><li>• Rapport annuel sur les déchet</li><li>• <b>Etude en cours sur les biodéchets</b></li><li>• ECT depuis avril 2020</li><li>• Structure et met en réseau les acteurs : ADS45, Art en Sens...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux et sociaux</li><li>• Mettre en œuvre le report modal</li></ul>



	Atouts	Pistes de progression
CC de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conso responsable : communication sur les bons gestes (eau potable) / projets pédagogiques avec les école de la Neuville et Trainou / « Mangeons Loiret »</li><li>• EIT : récupération chaleur du bassin d'apprentissage / <b>réflexion aménagement des ZA en fonction des corps de métier</b></li><li>• EFC : <b>envisage une flotte de vélos</b></li><li>• Recyclage : Valorisation des boues de STEP (épandage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'Eci</b></li><li>• Achats responsables : pas de clauses environnementales ni des enjeux DD dans les achats : pas de papier recyclé acheté</li><li>• Eco conception : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• Allongement de la durée de vie : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li></ul>
CC des Portes de Sologne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achats responsables : livraison de repas sans plastique / clauses environnementales dans les marchés / aide à l'achat de récupérateurs d'eau / kit d'économie d'eau</li><li>• Eco conception : charte DD communiquée aux entreprises qui s'installent</li><li>• Conso responsable : composteurs, kits d'économie...</li><li>• All. durée vie: la Ferté organise des ateliers gratuits de réparation vélo aux particuliers</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'Eci</b></li><li>• All. durée vie: pas de ressourcerie sur le territoire / pas d'atelier de réparation de vélo</li><li>• EIT : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• EFC : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• Recyclage : peu d'actions menées sur ce levier</li></ul>



Atouts		Pistes de progression
CC Val de Sully	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conso responsable : limitation des impressions / diminution de l'éclairage / <b>territoire slow tourisme</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'Eci</b></li><li>• Achats responsables : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• Eco conception : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• EIT : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• EFC : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• Allongement de la durée de vie : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li><li>• Recyclage : peu d'actions menées sur ce levier</li></ul>
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achats responsables : volonté d'utiliser des éco-matériaux dans les projets de construction / convention avec Maison de l'emploi pour clauses insertion / listing producteurs locaux / critères environnementaux dans la majorité des marchés</li><li>• Eco conception : ZAC des Loges (HQE)</li><li>• Conso responsable : <b>Territoire slow tourisme</b></li><li>• EIT : projet de REUT de la STEP de Fay-aux-Loges</li><li>• EFC : <b>tableau covoiturage mis en place par les salariés</b></li><li>• Recyclage : Réflexion sur la réutilisation des eaux de vidange des piscines</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'Eci</b></li><li>• Allongement de la durée de vie : peu/pas d'actions menées sur ce levier</li></ul>



## Axe 4 – Outils financiers du changement de comportement (60 points)

Atouts		Pistes de progression
CC de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport annuel du SITOMAP intégrant la matrice de coûts</li><li>• Subventions versées aux particuliers pour l'achats de composteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion et communiquer sur la démarche d'optimisation</li><li>• <b>Pas de tarification incitative</b> : étudier le potentiel</li><li>• Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire</li></ul>
CC des Portes de Sologne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport annuel de la CCTVL intégrant la matrice de coûts</li><li>• <b>Mise en œuvre la redevance spéciale pour les usagers non ménagers</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion et communiquer sur la démarche d'optimisation</li><li>• <b>Pas de tarification incitative</b> : étudier le potentiel</li><li>• Promouvoir et mettre en place des outils financier en faveur de l'économie circulaire</li><li>• Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire</li></ul>
CC Val de Sully	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport annuel du SICTOM intégrant la matrice de coûts</li><li>• <b>Mise en œuvre de la redevance incitative depuis 2017</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion et communiquer sur la démarche d'optimisation</li><li>• Promouvoir et mettre en place des outils financier en faveur de l'économie circulaire</li><li>• Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire</li></ul>
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rapport annuel du SICTOM intégrant la matrice de coûts</li><li>• <b>Mise en œuvre de la redevance incitative depuis 2017</b></li><li>• Distribution de composteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Agir pour optimiser les dépenses publiques de gestion et communiquer sur la démarche d'optimisation</li><li>• Financer des projets sur le sujet de l'économie circulaire</li></ul>





## Axe 5 – Coopération et engagement (90 points)

Atouts		Pistes de progression
CC de la Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions dirigées vers le grand Public : <b>Projet de matériauthèque dans l'extension de la déchetterie de Neuville</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les autres collectivités du territoire</b></li><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les acteurs économiques</b></li></ul>
CC des Portes de Sologne	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer et former les acteurs économiques : Favoriser les projets d'éco-constructions en sensibilisant aux nouvelles pratiques et en soutenant les métiers en lien avec ces nouvelles filières (PADD SCOT)</li><li>• PADD SCOT : Souhaite coordonner le développement et recherche une complémentarité avec les territoires voisins</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les autres collectivités du territoire</b></li><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les acteurs économiques</b></li><li>• <b>Peu d'actions dirigées vers le grand Public</b></li></ul>
CC Val de Sully	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions dirigées vers le grand Public : Maison pour tous / Sensibilisation quartier prioritaire du Hameau / Communication sur les éco-gestes</li><li>• <b>Projets à venir : relation avec recyclerie / atelier réparation vélos / 1 ressourcerie en cours de montage à Sully-sur-Loire</b></li><li>• Rénovation de bâtiments pour le tertiaire (commerces, entreprises) : dispositif de soutien financier par la CC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les autres collectivités du territoire</b></li><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les acteurs économiques</b></li></ul>
CC des Loges	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mise en place de conventions avec associations locales</b> (Respire pour textiles ; CLST pour les vélos) / mise à disposition de bennes dans déchetteries pour revente en magasin solidaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les autres collectivités du territoire</b></li><li>• <b>Peu ou pas d'actions dirigées vers les acteurs économiques</b></li></ul>



**Mission d'accompagnement pour initier une politique  
d'économie circulaire sur le territoire du Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne**

**Stratégie et plan d'action Economie Circulaire**



**Equipe BL évolution**

Sofia Carballo

Louis Miralles

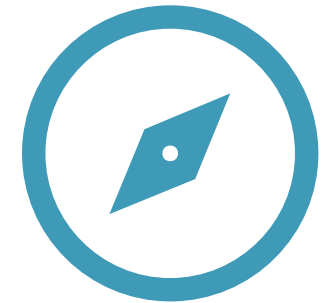
Mélissa Poutrain



## Contenu

- Introduction
- Gouvernance de la démarche
- Présentation des axes stratégiques et des objectifs
- Synthèse des actions
- Fiches actions

# Introduction



- L'économie circulaire, un système économique durable
- L'économie circulaire, une opportunité pour les territoires
- Le projet du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne



Ces cinquante dernières années, la consommation par l'homme de ressources naturelles et de matières premières a été multipliée par dix. **L'humanité continue de vivre bien au-dessus de ses moyens en utilisant 60 % de plus que ce qui peut être renouvelé.** Cette consommation de ressources et, plus globalement, le mode de vie occidental, entraîne par ailleurs de nombreux autres enjeux, notamment la **contribution au réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.**

L'économie circulaire, **en retranscrivant à l'échelle humaine le fonctionnement des écosystèmes,** propose une approche systémique comme réponse à ces enjeux. Elle est ainsi considérée comme un outil de la transition écologique par les états et les institutions internationales, notamment par la Commission européenne.

L'Ademe définit l'économie circulaire comme un "système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus".

L'économie circulaire repose ainsi sur trois notions clés:

- **Les niveaux d'utilisation des ressources naturelles,** matérielles et énergétiques, nécessaires au fonctionnement des systèmes socio-économiques, qu'elle vise à réduire ;
- **Le service rendu,** ou les créations de valeur économique, environnementale et sociale, de ces systèmes socio-économiques, qu'elle vise à maximiser ;
- **La capacité des écosystèmes** à fournir durablement des ressources naturelles et à tolérer et résorber des dégradations environnementales, qu'elle vise à entretenir et à ne pas dépasser.



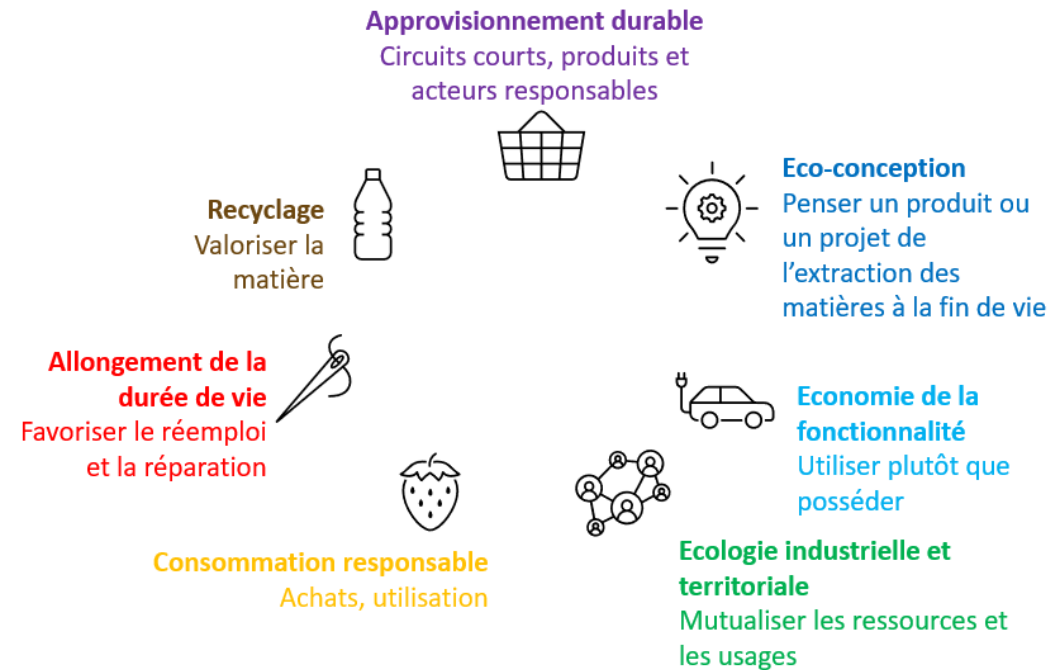
# L'économie circulaire, une opportunité pour les territoires

L'économie circulaire ouvre de nombreuses opportunités pour les territoires, aujourd'hui confrontés aux conséquences du modèle économique linéaire (extraire – produire – consommer – jeter) qui est le nôtre :

- Perte d'attractivité économique et destructions d'emplois,
- Dépendance vis-à-vis d'approvisionnements en ressources incertains et d'exutoires pour leurs déchets,
- Raréfaction des ressources, changement climatique et autres pressions environnementales,
- Urbanisation croissante et vieillissement des infrastructures, etc.

La diversité des territoires (zones urbaines, péri-urbaines et rurales), de leur contexte socio-économique et environnemental et de leur dynamisme implique **de trouver des solutions adaptées et intégrées**. L'économie circulaire propose un cadre de référence innovant répondant à ces besoins.

## Les piliers de l'économie circulaire pouvant être déclinés sur un territoire



L'enjeu pour les collectivités est ainsi **d'identifier leur rôle dans un modèle d'économie circulaire territorial** (co-construire et planifier, déployer et animer, évaluer), tout en assurant que **cette démarche s'intègre dans toutes les actions de développement durable et de gestion des collectivités**.



## Contexte

Dans le cadre du **Contrat d'Objectif Territorial** signé avec l'Ademe, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne et ses 4 communautés de communes sont amenées à construire leur **démarche d'économie circulaire**. Celle-ci doit s'articuler avec le PCAET et la démarche Climat-Air-Energie.

## Méthode

Ainsi, la feuille de route Economie circulaire a été construite entre janvier et juillet 2023. Un **état des lieux** des pratiques d'économie circulaire et une **cartographie des acteurs** a été réalisée, ainsi que la **formation** des agents et élus référents.

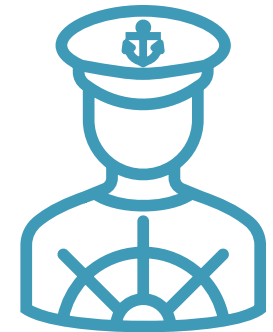
Plusieurs ateliers, rassemblant les binômes élus-agents référents, ont ensuite été animés pour construire :

- La stratégie : atelier le 9 mai
- Le plan d'action : atelier le 27 juin

Les méthodes d'animation utilisées et les aboutissements des ateliers sont présentés dans ce document.



# Gouvernance de la démarche



- Les enjeux du pilotage
- Synthèse de la gouvernance





## Le rôle du PETR

Le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne est un **outil de coopération intercommunale** entre les 4 communautés de communes (CC) du territoire. Il a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social sur son périmètre. A cet effet, le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne constitue le **cadre de contractualisation** départementale, régionale, nationale ou européenne des politiques publiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Il vient donc **en appui des politiques de transition écologique** des CC, notamment en portant le PCAET et en facilitant la recherche de financements.

## Le pilotage de la démarche d'économie circulaire

La démarche d'économie circulaire initiée par le PETR est ainsi pilotée par les CC, avec l'aide du PETR. La démarche est commune mais chaque EPCI se l'approprie. Pour piloter et déployer la stratégie, plusieurs rôles et instances sont définis (détaillés page suivante) :

- Des référents économie circulaire
- Un ou plusieurs groupes de travail
- Un COPIL élargi

Par ailleurs, toutes les parties prenantes sont amenées à rendre compte des avancées de leur démarche chaque année durant une journée de l'économie circulaire.



# Synthèse de la gouvernance

Approche ascendante : la démarche est commune mais chaque EPCI se l'approprie



## Membres



## Fréquence



## Rôle

### Référent Eci/EPCI

1 couple agent/élu par EPCI mutualisé avec le volet climat-air-énergie

Réunions de suivi mutualisées avec volet CAE

Animer la démarche Eci au sein de la CC à laquelle il est rattaché/du PETR (suivi des actions menées, remontée des informations, sensibilisation...)

### Groupe(s) de travail Eci (fil de l'eau, mutualiser si possible)

Un groupe = COTECH  
Plusieurs groupes = thématiques

- Référents ECI
- **Syndicats de déchets**
- Autres agents des CC, du PETR et des communes
- Participation ponctuelle de partenaires, agents des communes

3 fois /an

- Suivre la déclinaison opérationnelle du plan d'action ECI, partager des bonnes pratiques, trouver des solutions communes
- S'assurer du bon avancement de la démarche

### COPIL élargi mutualisé ECI- Climat

PETR, les binômes élus et agents référents des CC, Région, Ademe, Préfecture du Loiret, **syndicats de déchets, chambres consulaires, associations (à déterminer)**

1 à 2 fois/an

- Piloter au global la démarche sur le territoire
- Suivre le plan d'action, réorienter si besoin le plan de l'année suivante

### Journée de l'économie circulaire

- COPIL élargi + communes + partenaires
- **Mutualisée avec des journées existantes (prix de l'éco-conception, journée du DD des communes...)**

1 fois/an

- Faire un retour sur le déploiement de la démarche et échanger sur les pistes d'évolution



# Présentation des axes stratégiques et des objectifs



- Introduction
- Note méthodologique
- Présentation des axes stratégiques et des objectifs



## Objectifs

La stratégie d'économie circulaire vise à réduire la consommation de ressources sur le territoire et à promouvoir la sobriété. Dans le même temps, elle doit être une source d'innovation pour les entreprises et de dynamisme territorial en créant de la cohésion, de l'activité économique et de la coopération.

## Temporalité

La feuille de route Economie circulaire a été définie pour la période 2023-2028, afin d'être alignée sur le PCAET. Une évaluation intermédiaire en 2025 pourra être réalisée.

## Rôle des CC et du PETR

Le rôle des CC et du PETR est d'impulser la démarche d'économie circulaire territoriale et de coordonner les initiatives. La stratégie consiste ainsi à faire émerger des initiatives locales, faciliter la transition des habitants et des entreprises, mais aussi à conduire des projets limitant la consommation de ressources.

## Parties prenantes

La stratégie d'économie circulaire s'adresse aux habitants, aux entreprises, aux associations, aux collectivités et aux porteurs de projet du territoire. Elle s'appuie sur les institutions (chambres consulaires, Région, Ademe...), leurs dispositifs et financements. Enfin, elle ne peut se mettre en œuvre sans la participation des têtes de réseau (fédérations, syndicats, etc.), qui sont directement en contact avec les acteurs économiques.



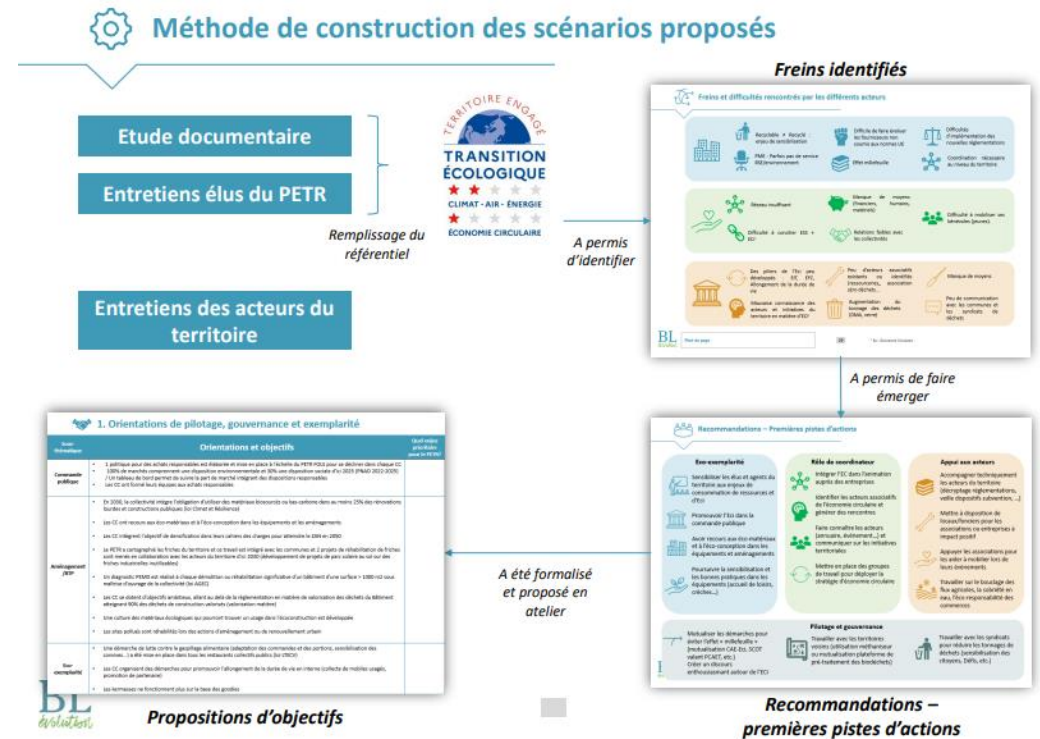
La stratégie d'économie circulaire a été construite au travers d'un atelier réalisé avec les binômes agents-élus référents.

Suite à la présentation de la synthèse du diagnostic et le rappel de la réglementation, les participants ont été amenés à définir les objectifs qu'ils souhaitent atteindre sur différentes thématiques.

Cet atelier a permis de **définir le niveau d'ambition** que le PETR et les CC souhaitent se fixer en matière d'économie circulaire.

Suite à l'atelier, les propositions ont été retravaillées pour définir les axes stratégiques et objectifs de la stratégie, détaillés dans les slides suivants.

## Illustration de la méthode proposée





# Présentation des axes stratégiques et des objectifs (1/2)



## Axe 1. Déployer l'économie circulaire grâce à la commande publique

### Sous-thématique - Rendre les achats des collectivités plus responsables



Objectif : 100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale d'ici 2025 (Plan National pour des Achats Durables)



## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Sous-thématique - Eco-concevoir les équipements et favoriser l'usage des éco-matériaux



Objectif : 25% des rénovations lourdes et constructions publiques intègrent des matériaux biosourcés ou bas carbone d'ici 2028 (plus ambitieux que la Loi climat et résilience)



### Sous-thématique - Répondre à l'objectif ZAN

Objectifs : Au moins 2 projets de réhabilitation de friches sont menés en collaboration avec les acteurs du territoire d'ici 2028 (PETR)



### Sous-thématique - Réduire et mieux valoriser les déchets du BTP

Objectif : 2 matériauthèques (ressourceries des matériaux) sur le territoire d'ici 2028 (PETR)



## Présentation des axes stratégiques et des objectifs (2/2)



### Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

#### Sous-thématique - Optimiser les flux matières des entreprises



Objectif : 1 synergie de flux de matières entre acteurs économiques du territoire (Ecologie Industrielle et Territoriale) est mise en place par an d'ici 2026 (PETR)

#### Sous-thématique - Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Economie Circulaire



Objectifs : 1 prix éco-conception est organisé à partir de 2026 (PETR)  
1 événement Economie Circulaire et Sobriété annuel (PETR)



### Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

#### Sous-thématique - Favoriser la réparation, le réemploi et la sobriété



Objectifs : 1 ressourcerie par Communauté de communes en 2028 (PETR)  
1 projet en lien avec le réemploi est accompagné par le PETR d'ici 2026 (PETR)

#### Sous-thématique - Soutenir la réduction, le tri et la valorisation des déchets



Objectif : Réduire le volume des ordures ménagères (PETR)



### Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

#### Sous-thématique - Réduire les consommations d'eau des collectivités



Objectif : Réduction de 10% de la consommation d'eau du territoire d'ici 2030 (Plan Eau)



#### Sous-thématique - Sensibiliser les administrés à des usages plus sobres de l'eau



Objectif : Les acteurs du territoire (habitants, entreprises, communes...) sont outillés pour réduire leur consommation d'eau (PETR)

# Synthèse des actions



- Note méthodologique
- Synthèse du plan d'action





Le programme d'action a été construit au travers d'un atelier réalisé avec les binômes agents-élus référents.

Des actions ont été proposées sur chaque axe stratégique pour répondre aux objectifs définis.

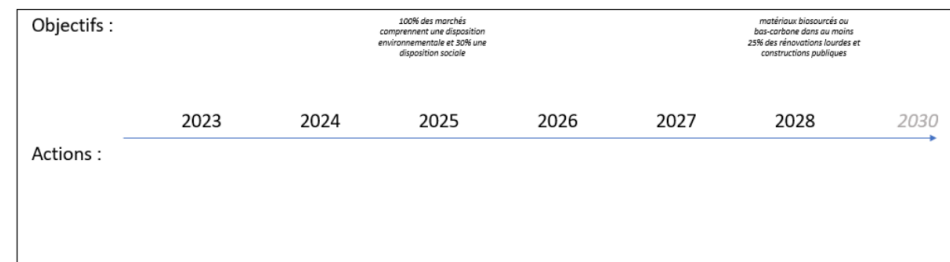
Les participants ont pu amender ces actions, définir le démarrage et les pilotes. Elles ont ensuite été positionnées sur une frise chronologique.

Suite à l'atelier, les propositions ont été retravaillées pour définir le programme d'action, synthétisé page suivante.

Les fiches actions sont détaillées dans la partie suivante.

## Illustration des outils utilisés

Action : <input type="text"/>	
Sous-actions : <input type="text"/>	
Impact : <input type="text"/>	Démarrage : <input type="text"/>
Pilote(s)	Contributeur(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>





# Synthèse du plan d'action

## Axe 1. Déployer l'économie circulaire grâce à la commande publique

**Action 1.** Définir une politique d'achats responsables

**Action 2.** Déployer les achats responsables

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

**Action 3.** Mettre en place une culture territoriale de l'usage des matériaux écologiques

**Action 4.** Soutenir le développement des filières d'éco-matériaux (paille, bois, chanvre...)

**Action 5.** Intégrer la sobriété foncière dans les projets d'aménagement

**Action 6.** Recenser et caractériser les friches industrielles et tertiaires

**Action 7.** Soutenir le réemploi des matériaux du BTP

**Action 8.** Soutenir la mise en place de matériauthèques

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

**Action 9.** Réaliser un état des lieux des opportunités sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale et la déployer sur les zones d'activité opportunes

**Action 10.** Animer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur les territoires

**Action 11.** Informer et sensibiliser les entreprises au sujet de l'économie circulaire

**Action 12.** Mettre en valeur les entreprises engagées dans l'éco-conception

**Action 13.** Favoriser le développement des pratiques écoresponsables des commerçants et artisans

**Action 14.** Soutenir la production agricole de proximité et les circuits courts

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

**Action 15.** Célébrer un événement annuel de l'économie circulaire

**Action 16.** Sensibiliser les habitants à la sobriété

**Action 17.** Développer les ateliers de réparation et d'auto-réparation

**Action 18.** Mener un appel à projet pour développer les ressourceries sur le territoire

**Action 19.** Soutenir le tri à la source des biodéchets et appuyer le développement de nouvelles filières de recyclage

## Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

**Action 20.** Améliorer le système de collecte et traitement des eaux usées urbaines et étudier les opportunités de réutilisation

**Action 21.** Etudier les opportunités de valorisation des eaux pluviales dans un projet d'aménagement

**Action 22.** Promouvoir des usages sobres de l'eau auprès des entreprises et des habitants

**Action 23.** Surveiller la prise en compte de la limitation de l'imperméabilisation dans les projets d'aménagement



# Fiches actions



## Axe 1. Déployer l'économie circulaire grâce à la commande publique

### Rendre les achats des collectivités plus responsables

#### Action 1. Définir une politique d'achats responsables

Les CC élaborent et mettent en place une politique et un clausier d'achats responsables et les partagent avec les communes.

La politique achats définit les objectifs à atteindre, en lien avec la réglementation, ainsi que le processus achats mis en place pour atteindre ces objectifs.

**Impact :** +++

**Pilier :** Achats responsables



**Référentiel ECI :** 3.2.1 et 3.2.2



**Objectif :** 100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale d'ici 2025 (PNAD)

**Indicateur de suivi :** Nombre de marchés intégrant une clause environnementale

**Indicateur de résultat :** Part des marchés intégrant une disposition environnementale (clause ou critère)

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** RESECO (réseau d'acheteurs engagés dans le commande publique durable)

**Démarrage :** 2024

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

7 000 € - Assistance à maîtrise d'ouvrage

## Axe 1. Déployer l'économie circulaire grâce à la commande publique

### Rendre les achats des collectivités plus responsables

#### Action 2. Déployer les achats responsables

Les CC forment la personne en charge de la commande publique aux achats responsables et elles diffusent auprès du reste de l'équipe les bonnes pratiques à adopter.

Un tableau de bord permet de suivre la part de marché intégrant des dispositions responsables. Les outils sont partagés aux communes.

**Impact :** +++

**Pilier :** Achats responsables



**Référentiel ECI :** 3.2.1 et 3.2.2



**Objectif :** 100% des marchés comprennent une disposition environnementale et 30% une disposition sociale d'ici 2025 (PNAD)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'agents formés aux achats responsables

**Indicateur de résultat :** Part des marchés intégrant une disposition environnementale (clause ou critère)

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** PETR

**Démarrage :** 2024

**Moyens humains**

0,2 ETP

**Moyens financiers**

10 000 € - Coûts de formation + Coûts éventuels des achats responsables

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Éco-concevoir ses équipements et favoriser l'usage d'éco-matériaux

#### Action 3. Mettre en place une culture territoriale de l'usage des matériaux écologiques

Les CC partagent les ressources (guides...) existantes sur les matériaux biosourcés et géosourcés. Elles relaient les informations des fédérations et réseaux de la construction et des éco-matériaux auprès des entreprises

**Impact :** ++

**Pilier :** Eco-conception



Référentiel ECI : 5.3.1.1.



**Objectif :** Usage de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions publiques d'ici 2028 (Plus ambitieux que la Loi Climat et Résilience)



**Indicateur de suivi :** Nombre de guides recensés ; nombre d'entreprises, fédérations et réseaux à mobiliser

**Indicateur de résultat :** Part des rénovations lourdes et constructions utilisant des matériaux biosourcés

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Fibois, FFB, EnviroBat Centre, Conseiller Energies partagées de l'ADIL

**Démarrage :** 2025

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

Pas de dépense sur cette action

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Éco-concevoir ses équipements et favoriser l'usage d'éco-matériaux

#### Action 4. Soutenir le développement des filières d'éco-matériaux (paille, bois, chanvre...)

Les filières d'éco-matériaux (paille, bois, chanvre...) sont développées via la commande publique des CC. Des clauses sont intégrées dans les marchés pour intégrer des éco-matériaux dans les constructions des collectivités.  
Le PETR se renseigne sur l'intérêt de soutenir la production de chanvre.

**Impact :** ++

**Pilier :** Eco-conception



Référentiel ECI : 3.2.2



**Objectif :** Usage de matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions publiques d'ici 2028 (Plus ambitieux que la Loi climat et Résilience)



**Indicateur de suivi :** Budget dédié aux éco-matériaux dans la commande publique

**Indicateur de résultat :** Part des rénovations lourdes et constructions utilisant des matériaux biosourcés

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Fibois, FFB, EnviroBat Centre

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

Coûts variables en fonction des projets

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Répondre à l'objectif ZAN

#### Action 5. Intégrer la sobriété foncière dans les projets d'aménagement

Les CC déclinent les objectifs de limitation de l'artificialisation des sols dans leurs projets d'aménagement (ZAE) et dans leur document d'urbanisme lorsqu'elles en ont un. Elles appuient les communes sur le sujet.

**Impact :** +++

**Pilier :** Eco-conception



**Référentiel ECI :** 3.4.4 et 5.2.2.2



**Objectif :** Au moins 2 projets de réhabilitation de friches sont menés en collaboration avec les acteurs du territoire d'ici 2028 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de réunions sur l'intégration de la sobriété foncière dans les documents d'urbanisme

**Indicateur de résultat :** Nombre de projets d'aménagement intégrant la sobriété foncière

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Communes, PETR, Cerema, Ademe

**Démarrage :** 2027

#### Moyens humains

0,1 ETP par document / commune

#### Moyens financiers

En fonction des éventuelles révisions de documents d'urbanisme



## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Répondre à l'objectif ZAN

#### Action 6. Recenser et caractériser les friches industrielles et tertiaires

Les CC recensent les friches industrielles et tertiaires du territoire, avec l'intention de créer de nouveaux espaces de construction sans augmenter le taux d'artificialisation des sols. Le PETR aide au recensement et agrège ces informations.

**Impact : ++**

**Pilier :** Allongement de la durée de vie



**Référentiel ECI :** 3.3.4 et 5.2.2.6



**Objectif :** Au moins 2 projets de réhabilitation de friches sont menés en collaboration avec les acteurs du territoire d'ici 2028 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de friches recensées

**Indicateur de résultat :** Nombre de friches réhabilitées

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Communes, PETR, Cerema, Ademe

**Démarrage :** 2023

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

10 000 € d'étude +  
Mise à jour

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Réduire et mieux valoriser les déchets du BTP

#### Action 7. Soutenir le réemploi des matériaux du BTP

Les CC informent les MOA privés au sujet du diagnostic PEMD\* de manière à généraliser la démarche sur le territoire, par exemple au moment de la délivrance du permis de démolir par exemple.

Le PETR se charge de créer ou récupérer une fiche commune sur le diagnostic PEMD et la gestion des 7 flux de matières pour la transmettre aux services urbanisme des CC.

\* Un diagnostic Produit Equipements Matériaux Déchets (PEMD) est réalisé à chaque démolition ou réhabilitation significative d'un bâtiment d'une surface > 1000 m2 sous maîtrise d'ouvrage des CC (loi AGECE).

**Impact : +++**

**Pilier : Allongement de la durée de vie**



**Référentiel ECI : 5.2.1.6 et 5.3.1.6.**



**Objectif :** 2 matériauthèques (ressourceries des matériaux) sur le territoire d'ici 2028 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de MOA privés informés sur le diagnostic PEMD ; nombre d'agents et élus ayant reçu la fiche sur le diagnostic PEMD

**Indicateur de résultat :** Nombre de diagnostics PEMD réalisés ; nombre de marchés de travaux comportant une clause sur le réemploi des matériaux

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Bailleurs, promoteurs, aménageurs, entreprises du bâtiment  
FFB, CAPEB

**Démarrage :** 2025

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

Pas de dépense sur cette action

## Axe 2. Soutenir un urbanisme circulaire

### Réduire et mieux valoriser les déchets du BTP

#### Action 8. Soutenir la mise en place de matériauthèques

Le PETR soutient financièrement la mise en place de nouvelles matériauthèques (ressourceries de matériaux) sur le territoire (via les financements de la Région).

Une étude des gisements et de la faisabilité pourra être réalisée en amont afin de définir au mieux le statut juridique, l'emplacement et les horaires d'ouverture des matériauthèques.

**Impact :** +++

**Pilier :** Allongement de la durée de vie



**Référentiel ECI :** 5.3.2.6



**Objectif :** 2 matériauthèques (ressourceries des matériaux) sur le territoire d'ici 2028 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Budget alloué au soutien des matériauthèques

**Indicateur de résultat :** Nombre de nouvelles matériauthèques développées

**Pilote :** PETR

**Contributeur :** Associations locales, recycleurs, Réseau National des Ressourceries

**Démarrage :** 2024

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

Prévu dans le PCAET

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

### Optimiser les flux matières des entreprises

#### Action 9. Réaliser un état des lieux des opportunités sur l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) et la déployer sur les zones d'activité opportunes

Une étude est réalisée pour identifier les zones d'activités et flux du territoire les plus appropriés pour la création de synergies de ressources. Elle pourra comprendre une enquête auprès des entreprises mais également des réunions collectives.

**Impact :** +++

**Pilier :** EIT



**Référentiel ECI :** 3.5.2



**Objectif :** 1 synergie de flux de matières entre acteurs économiques du territoire (EIT) est mise en place par an d'ici 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de réunions réalisées sur la réalisation d'un état des lieux sur l'EIT

**Indicateur de résultat :** Part des ZAE éligibles à une démarche d'EIT

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** PETR, Ademe, Région, CCI, clubs d'entreprises

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

15 000 € d'étude

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

### Optimiser les flux matières des entreprises

#### Action 10. Animer une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale sur les territoires

Les CC mettent en relation les entreprises pour identifier les synergies de ressources. Pour cela des réunions sont réalisées durant lesquelles les approvisionnements et déchets ou co-produits par entreprise sont listés afin d'identifier les synergies possibles entre les besoins des uns et co-produits des autres.

**Impact :** +++

**Pilier :** EIT



**Référentiel ECI :** 3.5.3.1 et 3.5.3.2

**Objectif :** 1 synergie de flux de matières entre acteurs économiques du territoire (EIT) est mise en place par an d'ici 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'entreprises mises en relation (rencontres, réunions...)

**Indicateur de résultat :** Nombre de synergies mises en place ; nombre d'entreprises ayant mis en place une synergie

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** PETR, Ademe, Région, CCI, clubs d'entreprises

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,5 ETP

10 000 € pour la mise en place – 7 000 € pour le suivi annuel

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

### Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Économie Circulaire

#### Action 11. Informer et sensibiliser les entreprises au sujet de l'économie circulaire

Les CC sensibilisent et forment les entreprises aux enjeux de l'économie circulaire par l'intermédiaire des clubs et des réseaux. Elles assurent également un rôle d'accompagnement technique des entreprises du territoire sur l'économie circulaire (décryptage des réglementations, veille des dispositifs de subvention, mise en réseau, information sur les obligations de gestion de leurs déchets...).

**Impact :** ++

**Pilier :** Multi Piliers



**Référentiel ECI :** 5.3.1, 4.3.1, 4.3.2



**Objectif :** 1 prix éco-conception est organisé à partir de 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'interventions auprès des entreprises

**Indicateur de résultat :** Nombre d'entreprises sensibilisées ; nombre d'entreprises accompagnées

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Dev'Up, Institut Territoires Circulaires Centre Val de Loire, CCI, Ademe, PETR

**Démarrage :** 2023

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

6 000 € par an  
d'animation

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

### Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Économie Circulaire

#### Action 12. Mettre en valeur les entreprises engagées dans l'éco-conception

Les CC valorisent les entreprises engagées dans l'éco-conception. Cela peut passer par les différents canaux de communication et les clubs existants.

Les CC organisent une rencontre annuelle avec des interventions d'entreprises engagées dans cette démarche afin d'inspirer les structures moins matures.

**Impact :** +

**Pilier :** Eco-conception



**Référentiel ECI :** 5.3.1.2 et 3.4.1



**Objectif :** 1 prix éco-conception est organisé à partir de 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de candidats au prix Eco-conception

**Indicateur de résultat :** Nombre de participants à la rencontre

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Dev'Up, Institut Territoires Circulaires Centre Val de Loire, CCI, Ademe, PETR

**Démarrage :** 2025

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

3 000 € par an pour l'événementiel

## Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

### Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Économie Circulaire

#### Action 13. Favoriser le développement des pratiques écoresponsables des commerçants et artisans

Le PETR déploie le label Eco-Défis sur le territoire en partenariat avec la CMA.

Le label Eco-Défis sensibilise, mobilise et valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de la planète, notamment en matière de réduction de consommation de ressources.

**Impact : +**

**Pilier :** Consommation responsable



**Référentiel ECI :** 5.3.2.5 et 5.3.3.2



**Objectif :** 1 prix éco-conception est organisé à partir de 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'entreprises participant aux Eco-Défis

**Indicateur de résultat :** Nombre d'entreprises ayant mis en place des actions d'économie circulaire

**Pilote :** PETR

**Contributeur :** CMA

**Démarrage :** 2023

**Moyens humains**

0,1 ETP

**Moyens financiers**

16 000 € par an pour la convention avec la CMA



### Axe 3. Appuyer les entreprises dans la transformation de leur business model

## Intégrer les acteurs économiques dans la démarche d'Économie Circulaire

### Action 14. Soutenir la production agricole de proximité et les circuits courts

Le PETR soutient les AMAP ainsi que les commerces de vente directe des producteurs, au travers d'un appui financier, de mise en valeur ou de mise à disposition de foncier (en lien avec le PAT).

**Impact : ++**

**Pilier : Consommation responsable**



**Référentiel ECI : 5.3.2.5 et 5.1.5**



**Objectif :** 1 prix éco-conception est organisé à partir de 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de commerces et AMAP soutenus

**Indicateur de résultat :** Budget dédié au soutien des commerces de vente direct des producteurs et des AMAP

**Pilote :** PETR

**Contributeur :** Chambre d'agriculture, communes, associations, commerçants  
Région

**Démarrage :** 2023 (en cours)

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

Prévu dans le PAT

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

### Promouvoir l'économie circulaire et la sobriété auprès du grand public

#### Action 15. Célébrer un événement annuel de l'économie circulaire

Le PETR sensibilise le grand public lors d'un événement annuel festif rassemblant les acteurs de l'économie circulaire.

L'événement permettra de mettre en valeur les acteurs associatifs de l'économie circulaire et de partager des bonnes pratiques (réparation, faire soi-même, recette anti-gaspi...) au travers d'ateliers.

**Impact : +**

**Pilier : Multi Piliers**



**Référentiel ECI : 5.1.5**



**Objectif :** 1 événement Economie Circulaire et Sobriété annuel (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'invités à l'événement

**Indicateur de résultat :** Nombre de participants à l'événement

**Pilote :** PETR

**Contributeur :** CC, Communes, Région, associations, syndicats de déchets, partenaires...

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

7 000 € par an de frais événementiel

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

### Promouvoir l'économie circulaire et la sobriété auprès du grand public

#### Action 16. Sensibiliser les habitants à la sobriété

Les syndicats de collecte des déchets mettent en place des actions de sensibilisation du grand public (à la sobriété, au recyclage et aux enjeux de l'économie circulaire) pour accompagner l'évolution des pratiques. Des boîtes à livre et espaces de dons sont mis en place au sein des communes.

**Impact :** +

**Pilier :** Multi Piliers



**Référentiel ECI :** Portage par les syndicats : pas de point dans le référentiel



**Objectif :** 1 événement Economie Circulaire et Sobriété annuel (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'actions de sensibilisation mises en place

**Indicateur de résultat :** Nombre de personnes sensibilisées

**Pilote :** Syndicats de collecte des déchets

**Contributeur :** PETR, CC, associations locales, réseaux des acteurs de l'ESS, syndicats de collecte des déchets, communes

**Démarrage :** 2023 (en cours)

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

Pas de moyens humains du côté des CC

Pas de dépense pour les CC

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

### Favoriser la réparation, le réemploi et la sobriété

#### Action 17. Développer les ateliers de réparation et d'auto-réparation

En lien avec les associations, les CC soutiennent des ateliers d'auto-réparation des vélos (particulièrement pour les collégiens). Les CC soutiennent les Repair Café sur le territoire (en co-portage avec les communes et les associations locales).

**Impact : ++**

**Pilier :** Allongement de la durée de vie



**Référentiel ECI : 5.3.2.6**



**Objectif :** 1 ressourcerie par Communauté de communes en 2028 ; 1 projet en lien avec le réemploi est accompagné par le PETR d'ici 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Budget dédié au soutien des atelier de réparation

**Indicateur de résultat :** Evolution du nombre d'ateliers et repair cafés

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Associations locales et professionnels de la réparation, CMA, éco-organismes

**Démarrage :** 2023

**Moyens humains**

0,2 ETP

**Moyens financiers**

10 000 € par an pour le soutien des acteurs

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

### Favoriser la réparation, le réemploi et la sobriété

#### Action 18. Mener un appel à projet pour développer les ressourceries sur le territoire

Un appel à projet/appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le PETR pour faire émerger des porteurs de projet, notamment en matière de création de ressourcerie. Le PETR aura un rôle de facilitateur en proposant un mode d'emploi pour financer les projets et les faire émerger.

**Impact :** ++

**Pilier :** Allongement de la durée de vie



**Référentiel ECI :** 4.3.4 et 5.3.2.6



**Objectif :** 1 ressourcerie par Communauté de communes en 2028 ; 1 projet en lien avec le réemploi est accompagné par le PETR d'ici 2026 (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de candidatures pour l'appel à projet ; budget dédié

**Indicateur de résultat :** Nombre de candidats accompagnés

**Pilote :** PETR

**Contributeur :** CC, associations locales, réseaux des acteurs de l'ESS et du réemploi (Réseau National des Ressourceries, etc), Région

**Démarrage :** 2025

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,2 ETP

50 000 € pour l'AAP/AMI

## Axe 4. Soutenir des habitudes de consommation sobres

### Soutenir la réduction, le tri et la valorisation des déchets

#### Action 19. Soutenir le tri à la source des biodéchets et appuyer le développement de nouvelles filières de recyclage

Les syndicats mettent en place des moyens de tri à la source des biodéchets (compostage individuel, collectif,...) en 2024.

Le PETR soutient les syndicats pour le développement de nouvelles filières de recyclage par la recherche de financement d'études pré-opérationnelles (via les subventions de la Région).

**Impact :** +++

**Pilier :** Recyclage



**Référentiel ECI :** Portage par les syndicats : pas de point dans le référentiel



**Objectif :** Réduire le volume des ordures ménagères (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de composteurs (individuel, collectif...) distribués ; nombre de nouvelles filières à développer

**Indicateur de résultat :** Part de biodéchets dans les ordures ménagères ; Taux de valorisation des biodéchets sur le territoire ; part de la participation équipée d'un composteur

**Pilote :** Syndicats de collecte des déchets

**Contributeur :** PETR, CC, communes, Région

**Démarrage :** 2024

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

Pas de moyens humains à prévoir pour les CC

Prévu dans le PCAET

## Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

### Réduire les consommations d'eau des collectivités

#### Action 20. Améliorer le système de collecte et traitement des eaux usées urbaines et étudier les opportunités de réutilisation

Les CC veillent pour la mise en conformité réglementaire de dispositifs de collecte et traitement des eaux usées (Directive UE 91/271/CEE) lorsqu'elles ont la compétence.

Elles étudient de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées, notamment l'eau de vidange des piscines collectives.

**Impact :** +++

**Pilier :** Recyclage



**Référentiel ECI :** 3.3.3.2



**Objectif :** Réduction de 10% de la consommation d'eau du territoire d'ici 2030 (Plan Eau)

**Indicateur de suivi :** Nombre de stations d'épuration présentant des non-conformités

**Indicateur de résultat :** Part des stations d'épuration conformes à la Directive

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Département, acteurs de l'eau

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,5 ETP

20 000 € pour l'étude  
+ 30 000 € pour la  
mise en conformité

## Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

### Réduire les consommations d'eau des collectivités

#### Action 21. Etudier les opportunités de valorisation des eaux pluviales dans un projet d'aménagement

Dans le cadre de projets d'aménagement, la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (noues paysagères, fossés drainants, chaussée réservoir...) est étudiée par le gestionnaire des documents d'urbanisme.

**Impact : ++**

**Pilier : Recyclage**



**Référentiel ECI : 3.3.3.2**



**Objectif :** Réduction de 10% de la consommation d'eau du territoire d'ici 2030 (Plan Eau)

**Indicateur de suivi :** Nombre de projets d'aménagement intégrant la valorisation des eaux pluviales

**Indicateur de résultat :** Part des projets d'aménagement intégrant la valorisation des eaux pluviales

**Pilote :** Communautés de communes, Communes (PLU)

**Contributeur :** Département ; Acteurs de l'eau

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

0,2 ETP

**Moyens financiers**

15 000 € pour modifier les documents d'urbanisme



## Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

### Sensibiliser les administrés à des usages plus sobres de l'eau

#### Action 22. Promouvoir des usages sobres de l'eau auprès des entreprises et des habitants

Les CC conseillent les habitants dans l'utilisation des équipements de réduction de la consommation d'eau (récupérateurs d'eau, mousseur hydroéconome, ...) et les distribuent le cas échéant

**Impact :** +

**Pilier :** Multi Piliers



**Référentiel ECI :** 3.3.1



**Objectif :** Les acteurs du territoire (habitants, entreprises, communes...) sont outillés pour réduire leur consommation d'eau (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre d'équipements de réduction de la consommation d'eau distribués

**Indicateur de résultat :** Evolution de la consommation d'eau des ménages du PETR

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Associations locales; habitants ; entreprises

**Démarrage :** 2026

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

5 000 € par an de prestation

## Axe 5. Réduire les consommations d'eau sur le territoire

### Sensibiliser les administrés à des usages plus sobres de l'eau

#### Action 23. Surveiller la prise en compte de la limitation de l'imperméabilisation dans les projets d'aménagement

Les CC informent les communes sur les leviers de limitation de l'imperméabilisation des sols au travers d'une note, de réunions ou de partage d'information sur le sujet. L'intervention d'un expert peut être envisagée.

**Impact :** +

**Pilier :** Eco-conception



Référentiel ECI : 5.2.1.2



**Objectif :** Les acteurs du territoire (habitants, entreprises, communes...) sont outillés pour réduire leur consommation d'eau (PETR)

**Indicateur de suivi :** Nombre de réunions/rencontres sur les leviers de limitation de l'imperméabilisation des sols

**Indicateur de résultat :** Part des projets d'aménagement intégrant une limitation de l'imperméabilisation des sols

**Pilote :** Communautés de communes

**Contributeur :** Communes

**Démarrage :** 2023 en cours

**Moyens humains**

**Moyens financiers**

0,1 ETP

Pas de frais spécifiques



# CONTACT

Mélissa Poutrain

*Consultante économie circulaire*

Melissa.poutrain@bl-evolution.com

06 58 92 62 40



Cabinet de conseil pour votre transition écologique